

\$125, a reçu du même chef \$239.45. Le ministre commet certainement une erreur lorsqu'il prétend que les fonctionnaires du Cap-Breton reçoivent de plus fortes sommes pour frais de voyage et déboursés que ceux de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. HAZEN: Dans le comté de Cap-Breton, 8 gardes-pêche reçoivent à peu près les mêmes allocations pour frais de voyage que les deux fonctionnaires d'un comté quelconque de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse. A mon avis, les premiers ne sauraient donner un service aussi efficace; pour un traitement raisonnable, un fonctionnaire donne toute son attention ou à peu près à ses devoirs; tandis qu'un traitement insignifiant, de \$50 à \$150, le porte à regarder ce travail comme un extra auquel il n'a pas à donner tous. Il vaudrait bien mieux, à mon sens, diminuer le nombre des fonctionnaires des pêcheries au Cap-Breton et payer des traitements raisonnables à ceux qui accomplissent les devoirs de leur emploi, comme dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse. Le service dans l'île du Cap-Breton est loin d'être satisfaisant et une réorganisation s'impose.

M. KYTE: La superficie du comté de Cap-Breton est bien plus considérable et le littoral bien plus étendu que dans n'importe quelle division électorale de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse. Il s'ensuit donc nécessairement que la surveillance des pêcheries exige plus de fonctionnaires qu'ailleurs. Tout de même, la somme totale des traitements des huit fonctionnaires du comté de Cap-Breton est bien moins élevée que le total des traitements des deux gardes-pêche du comté de Digby. Il en est de même dans tous les autres comtés de l'île du Cap-Breton. Les traitements et les allocations des fonctionnaires dans le comté du Cap-Breton sont dans l'ensemble moindres que ceux des fonctionnaires moins nombreux dans aucun des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse. Ou les fonctionnaires dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse sont trop bien payés ou ceux de la partie est de la province ne le sont pas suffisamment.

M. COPP: L'honorable député de Digby a caractérisé on ne peut mieux, l'autre jour, les méthodes du département des pêcheries. J'ai cité, cet après-midi, le cas d'un inspecteur ou garde-pêche du Nouveau-Brunswick, dont le traitement annuel est de \$150 et qui a touché pendant le dernier exercice une somme de \$718.20 pour frais de voyage et déboursés. Pour expliquer cette dépense, le ministre a prétendu que les inspecteurs ont droit à une allocation de 10 cents par

[M. Kyte.]

mille, pour leurs frais de voyage. L'inspecteur en question doit accomplir certains devoirs en rapport à la pêche au homard qui s'ouvre dans cette région vers le 24 ou le 25 mai pour se terminer le 10 août. Je n'ai rien à redire quant à ce fonctionnaire ou aux sommes qui lui ont été payées, mais je soutiens qu'il est peu pratique de permettre à un employé d'être juge dans sa propre cause et de décider du nombre de voyages qu'il doit entreprendre, lorsque l'Etat est obligé de lui accorder une allocation de 10 cents par mille.

Je prétends que M. Morrison, inspecteur de ce district, comprenant cinq comtés, qui touche un traitement de \$2,000 par année et a touché \$700 ou \$600 à titre de frais de déplacement, devrait organiser ces comtés sur une base d'affaires et trouver quelle rémunération il conviendrait d'allouer aux surintendants. Voilà une question d'importance vitale pour la population. On peut en dire autant de tout le Nouveau-Brunswick, et je présume que le même état de choses existe dans les autres provinces où les règlements relatifs aux pêcheries ont besoin d'être mis à effet. Je trouve dans le même comté, à vingt milles du domicile de M. Prescott, surintendant des pêcheries, un autre surintendant, M. Vinneau, de Barachois; il touche un salaire de \$140 par année et ses frais de déplacement se sont élevés à \$1,008.54. Voilà un montant de frais de déplacement injustifiable. Je connais cet homme et le district où il travaille. Il faudrait opérer un changement, car au point de vue de la bonne administration et de l'honnêteté des dépenses, cet état de choses laisse à désirer. L'honorable ministre a dit qu'il avait opéré un changement dans certaines parties de la Nouvelle-Ecosse. J'espère qu'il en fera autant au Nouveau-Brunswick. Je ne me plains pas de ce qu'on paie à ces hommes, il faut leur allouer une rémunération convenable. Mais l'inspecteur en chef devrait régler ces dépenses et voir à ce qu'ils ne soient pas rémunérés en raison d'ouvrage qu'ils n'ont pas fait, ou ne soient pas remboursés de dépenses étrangères au travail de leur district. Il y a, à Barachois, exactement dans le même district, un homme qui touche un salaire de \$140 et a reçu \$549 pour frais de déplacement. Il doit avoir à peu près le même étendue de territoire à parcourir. Quand je suis allé chez moi il y a quelques jours, un homme de l'île du Prince-Edouard est venu me demander de signaler une certaine question à l'honorable député de King, absent de la Chambre dans le moment. Cet homme m'a dit que les pêcheurs de cette île commençaient à faire la pêche à l'éperlan sans permis, pour la raison que les fonction-